



OFFRE DE BOURSES POUR LES ÉTUDIANT-E-S AUX CYCLES SUPÉRIEURS VALORISATION DE LA PUBLICATION D'ARTICLES SCIENTIFIQUES

LA CHAIRE EN QUELQUES MOTS

La programmation de la Chaire de recherche en réinsertion sociale des personnes contrevenantes s'articule autour de multiples préoccupations, dont l'intérêt de prendre en compte les situations des personnes plus vulnérables dans le système de justice et de faire évoluer les connaissances et les pratiques en matière de réinsertion sociale. L'un des objectifs poursuivis par la Chaire est de développer, mettre à jour et diffuser les connaissances en matière de réinsertion sociale, en favorisant les approches novatrices, interdisciplinaires et en s'intéressant à l'ensemble de la chaîne pénale, des politiques pénales aux expériences des contrevenants, en passant par les pratiques correctionnelles, communautaires et la détermination de la peine.

Le développement et la valorisation de la relève scientifique sont au cœur des priorités de la Chaire. À travers leurs travaux de recherche, les étudiant-e-s mettent en lumière de nouvelles connaissances, lesquelles doivent être diffusées dans l'espace scientifique. Afin de valoriser les publications étudiantes, **la Chaire souhaite attribuer des bourses d'un montant de 2000 \$ aux étudiant-e-s qui décident de soumettre un article scientifique à titre de premier ou première auteur-trice dans les mois suivants l'obtention de la bourse.**

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être étudiant-e à la maîtrise, au doctorat ou au postdoctorat à **temps plein**;
- Être **premier-ière auteur-trice** de l'article;
- Le contenu de l'article scientifique est **en lien avec la programmation de la Chaire**;
- La revue ciblée pour la soumission est de **nature scientifique**;
- L'article **ne peut faire l'objet d'un soutien financier** spécifique octroyé par un autre organisme, à l'exception des grands organismes subventionnaires (ex. CRSH, FRQSC).

PRÉSENTER SA CANDIDATURE

Pour déposer sa demande, l'étudiante-e doit **remplir le formulaire** et joindre les documents suivants :

- Une **preuve d'inscription à temps plein**;
- Un **curriculum vitae** (incluant une section Bourses, distinctions et publications).

PROCESSUS D'ATTRIBUTION

La bourse sera octroyée en un seul versement, lequel sera effectué sous réserve de ces conditions :

- Suivant le dépôt de la présente demande à la Chaire, l'étudiant-e dispose de **90 jours** pour soumettre son article et réclamer les fonds. Les fonds octroyés seront réservés au nom de l'étudiant-e pendant un maximum de 90 jours consécutifs. Il est donc de la responsabilité du candidat-e de soumettre une demande de bourse dans des délais qu'il ou elle juge atteignables. **Aucun délai supplémentaire ne sera accordé**;
- L'article devra faire mention du soutien obtenu de la part de la Chaire de recherche sur la réinsertion sociale des personnes contrevenantes;
- La version soumise de l'article ainsi qu'une preuve de soumission devront être remises lors de la réclamation du paiement de la bourse;
- En acceptant la bourse, l'étudiant-e s'engage à présenter son article dans un événement organisé par la Chaire.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- **50 points** – La pertinence du contenu l'article au regard des enjeux entourant la réinsertion sociale
- **20 points** – Le lien entre l'article et la programmation de la Chaire
- **20 points** – La qualité de la demande
- **10 points** – Le rayonnement scientifique de la revue ciblée

POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE PAR COURRIEL OU POUR TOUTE QUESTION, VEUILLEZ
COMMUNIQUER AVEC LA CHAIRE : CHAIRE.REINSERTION@TSC.ULVAL.CA

LES DEMANDES PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉES EN TOUT TEMPS, JUSQU'À ÉPUISEMENT DES FONDS
DISPONIBLES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE EN COURS.



CHAIRE DE RECHERCHE EN RÉINSERTION SOCIALE DES PERSONNES CONTREVENANTES

PROGRAMMATION DE LA CHAIRE

AXE 1 - LES POLITIQUES PÉNALES

Cet axe s'intéresse aux politiques pénales et aux programmes de réinsertion sociale. D'une part, il cherche à comprendre comment les politiques ou les programmes sont pensés et conceptualisés (contextes, objectifs). D'autre part, il vise à recenser avec une perspective évaluative et comparative les politiques pénales et les programmes offerts pour la réinsertion sociale au Québec, au Canada, et en dehors. Cet axe vise également à réfléchir aux fondements de la réinsertion sociale dans les politiques pénales, les lois et les jugements.

AXE 2 - LES PRATIQUES PÉNALES

Cet axe s'intéresse aux pratiques de l'ensemble de la chaîne pénale, de la détermination de la peine à son exécution. Il englobe tant les professionnels (policiers, avocats, procureurs, juges, agents de probation, agents correctionnels, agents communautaires, délégués jeunesse) que les organisations dans lesquelles ils évoluent (tribunaux, police, établissements de détention, agences de surveillance, maison de transition, centres jeunesse). Il s'intéresse également aux outils utilisés pour gérer ou favoriser la réinsertion sociale (ex : outils de surveillance, d'évaluation, d'intervention, etc.) et à la manière dont ces outils sont conçus et mis en oeuvre.

AXE 3 - LES EXPÉRIENCES PÉNALES

Cet axe s'intéresse aux expériences pénales des personnes contrevenantes et à leurs trajectoires de réinsertion sociale. Une attention particulière sera accordée aux populations plus vulnérables dans le système pénal (ex : populations autochtones, personnes atteintes de troubles de santé mentale, etc.).